

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 24 FEVRIER 2022****OBJET : Approbation du compte administratif 2021**

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 19 représentant 19 voix

N° : 005/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Bernard de BOISGELIN, préside

DELEGUES DES EPCI :**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

G BRINGANT – A DECANIS – G FABRE – A FAUQUET-LEMAITRE – J GIULIANO –
M GROS – O HOFFMANN – C LASSOUTANIE – F PERO – N RULLAN – E AUDIBERT
– R DEBRAY – G FERRANTE – JL LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN – L MEAUME – C GHINAMO – H GEOLLE

Le compte administratif 2021 fait état des résultats suivants :

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	927 247,38	G	933 872,95
	Section d'investissement	B	184 980,07	H	159 513,32

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	188 102,92
	Report en section d'investissement (001)	D		J	145 370,34

	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 112 227,45	= G+H+I+J	1 426 859,53
--	-----------------------------------	------------------	--------------	------------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	10 000,00	L	18 900,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	10 000,00	= K+L	18 900,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	927 247,38	= G+I+K	1 121 975,87
	Section d'investissement	= B+D+F	194 980,07	= H+J+L	323 783,66
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 122 227,45	= G+H+I+J+K+L	1 445 759,53

Le président transmet la présidence au vice-président et quitte ensuite l'assemblée au moment du vote.

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles annexée au compte administratif de l'exercice 2021 imposée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le compte administratif 2021 du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon ;

LE COMITE SYNDICAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité de :

- Donner acte de la présentation faite du compte administratif, tel qu'il vient d'être présenté ;
- Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS